



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 8044

du 02/04/2021

Covid-19 - Décisions du Comité de concertation (CODECO) du 24 mars 2021 - ESAHR

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : 8021 et 8037

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 02/04/2021
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Au regard du contexte sanitaire encore incertain, la présente circulaire évoque le calendrier dans lequel les conditions précises d'organisation de la rentrée de l'ESAHR du 19 avril prochain pourront être communiquées
-----------------------	---

Mots-clés	Coronavirus / covid 19 / ESAHR
-----------	--------------------------------

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Ens. officiel subventionné	Secondaire artistique à horaire réduit
Ens. libre subventionné Libre non confessionnel	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMSLes pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none">Les VérificateursLes organisations syndicales

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Alain DETREZ	Service général de l'Enseignement tout au long de la vie, Direction de l'ESAHR	02/690 87 04 alain.detrez@cfwb.be
Personnels de l'enseignement subventionné	DGPE	0800/20 000 (n° vert) Secretariat.ces@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Comme indiqué dans la circulaire 8037, le Comité de concertation (CODECO) du 24 mars a décidé de la suspension de l'ESADR jusqu'au 19 avril prochain. Nous avons convenu de revenir vers vous avec plus de précisions quant aux conditions d'une reprise des cours à cette date.

Cependant, le Premier Ministre a indiqué que la reprise de tous les niveaux et types d'enseignements (en ce compris l'ESADR) restait conditionné à une évolution favorable de la situation sanitaire.

A cet égard, si les chiffres des derniers jours commencent à porter quelques indices d'amélioration, les experts considèrent qu'il est encore trop tôt pour déterminer de manière certaine les conditions d'organisation de la rentrée et le code couleur qui sera applicable.

Il a donc été convenu avec eux d'évaluer à nouveau l'évolution de l'épidémie dans le courant du congé de Printemps (Pâques).

Une décision définitive vous sera communiquée le plus rapidement possible et au plus tard au début de la deuxième semaine des vacances.

Je suis bien consciente des désagréments causés par cette incertitude mais, au vu des tendances qui commencent à se dessiner, le fait de se laisser un peu de temps pour fixer un scénario apparaît comme une nécessité pour permettre d'envisager plus favorablement d'éventuels assouplissements.

Merci encore une fois à vous et vos équipes pour votre engagement et pour le travail extraordinaire que vous menez depuis la rentrée dans des conditions très difficiles.

Caroline DESIR